



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

25 novembre 2022

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, PAOUR, MULLER, LE BOUILLE, BELLON, DEVOS, KROEMER, JEHANNO, BORG, SENEZ, SALMON, LEMASSON, RUIZ, DAROUX (représentant M. SY), FORTIER (représentant M. GOBILLOT)

Etaient Excusés : MM. GOBILLOT (représenté par M. FORTIER) , SY (représenté par M. DAROUX), RAIMBAULT

La réunion s'est tenue en présentiel.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Attribution du Trophée du Futur 2023

Le Comité Directeur est informé que deux clubs ont fait acte de candidature pour organiser l'édition 2023 du Trophée du Futur : l'ADA BLOIS et les SHARKS D'ANTIBES.

Pour rappel, les SHARKS D'ANTIBES ont organisé l'évènement en 2018 et 2021.

Les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité d'attribuer l'organisation de l'édition 2023 du Trophée du Futur à l'ADA BLOIS. L'évènement sera parrainé par la Sports Management School.

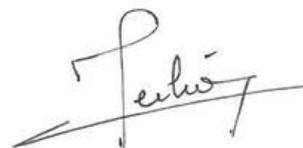
2. Cahier des charges label – saison 2022/2023

Mathieu DESVALOIS informe les membres du Comité Directeur des volontés d'évolution du cahier des charges label pour la saison 2022/2023 notamment sur les critères suivants : réseaux sociaux, Sobriété énergétique et environnementale et éco-exploitation.

Après discussion et amendement de certains points, le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider ce cahier des charges label pour la saison 2022/2023. Ce cahier des charges sera envoyé aux clubs dans les plus brefs délais.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**